



Pays d'Armagnac

Délibération du Comité Syndical N°7 – 13/10/2020 – 5.3

Séance du 13 octobre 2020

<i>Date de la convocation</i> 5 octobre 2020

<i>Nombre de délégués</i>	21
<i>Nombre de présents</i>	17
<i>Nombre d'excusés</i>	3
<i>Nombre de procurations</i>	1
<i>Vote</i>	
- POUR	18
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

19/10/2020

Et publication le

19/10/2020

Date d'affichage

19/10/2020

L'an deux mille vingt et le treize octobre, à 18h00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des Conférences à la mairie de VIC FEZENSAC sous la présidence de M. Michel GABAS.

Présents : M. BARSACQ Franck, BEYRIES Philippe, BOISON Maurice, BROSSARD Frédérique, CAILLAVET Isabelle, CAMAZZOLA Robert, DUPRONT Didier, ESPERON Patricia, GOUANELLE Vincent, GABAS Michel, HAMEL Bernard, HEBERT Benoît (suppléant de DESJARDINS Lionel), LABORDE Martine, MAURAS Marie-Claude, NETO Barbara, TINTANÉ Isabelle, TOUHE-RUMEAU Christian

Excusés : M. DUBOS Patrick, DUCLAVÉ Jean, MELIET Nicolas

Procuration : Mme THIEUX LOUIT Véronique a donné procuration à Mme Barbara NETO

A été nommée **secrétaire de séance** :
Madame Barbara NETO

Nature de l'acte : 5.3

Désignation des représentants du PETR à l'Assemblée des Territoires de la Région Occitanie

Par courrier daté du 17 juin 2016, la Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a informé le PETR du Pays d'Armagnac qu'elle crée « l'Assemblée des Territoires ».

Cette assemblée est composée, comme la collectivité régionale, de 158 membres élus, ne siégeant pas au Conseil Régional, désignés par les territoires de projets : Pays, PETR, GAL, PNR, Communautés d'Agglomération et Métropole.

Trois missions sont confiées à l'Assemblée des Territoires :

- Concertation : afin de formuler des recommandations sur les grandes décisions du Conseil Régional mais également d'être consulté sur les grandes réflexions (SRDE2I, SRADDET, ...).
- Capitalisation et transfert : afin d'être un lieu d'échange d'expérience, d'enrichissement des pratiques et de mise en réseau.
- Expérimentation et innovation : afin que le Conseil Régional puisse tester sur des territoires pilotes un nouveau dispositif avant de le généraliser, mais aussi, pour qu'à leurs initiatives, des collectivités puissent réinventer la façon de concevoir et mettre en œuvre les politiques publiques.

L'Assemblée des Territoires est de nature différente d'une Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) qui porte principalement sur l'exercice des compétences des différentes collectivités. Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER), pour sa part, compte des représentants de la société civile. Les négociations financières, quant à elles, continueront de se mener au sein des outils de contractualisation.

La Présidente du Conseil Régional invite le PETR du Pays d'Armagnac à nommer 2 titulaires et 2 suppléant-e-s, en respectant la parité femme-homme.

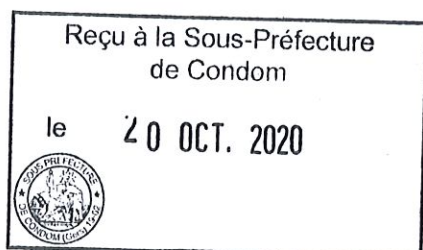
Monsieur Le Président du PETR demande aux membres du Comité de désigner les représentants dans les conditions fixées par la Région.

Où l'exposé du Président, le Comité Syndical désigne par 18 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

:

- M. Michel GABAS titulaire
- Mme Martine LABORDE, titulaire
- Mme Barbara NETO, suppléante de M. Michel GABAS
- M. Jean DUCLAVÉ, suppléant de Mme Martine LABORDE

pour représenter le PETR du Pays d'Armagnac au sein de l'assemblée des territoires de la région Occitanie.



Ainsi fait et délibéré, les jours et mois
et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Le Président,
M. Michel GABAS

